

16^e session de l'Assemblée générale de l'UICN

Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

16/4 POLLUTION ATMOSPHERIQUE

INFORMEE depuis de nombreuses années du lien existant entre les précipitations acides et la dégradation des écosystèmes aquatiques;

INFORMEE EN OUTRE des effets directs des polluants atmosphériques et de leurs dérivés sur certaines cultures, sur le lessivage des éléments nutritifs et des métaux lourds contenus dans les sols, sur des matériaux et sur la santé publique;

CONSCIENTE des coûts indirects résultant d'effets tels que la perte de la diversité génétique d'organismes du sol et la pollution des nappes d'eau souterraines;

NOTANT que les avantages socio-économiques résultant de la limitation de la pollution pourraient compenser nettement les coûts à long terme de telles mesures, qui devraient être assumés par les pollueurs;

RAPPELANT que les «précipitations acides» sont un des problèmes les plus abondamment discutés parmi les problèmes écologiques importants traités dans le rapport sur l'état de l'environnement établi par le PNUE en 1983;

ALARMEE par la dégradation de plus en plus rapide des forêts, se manifestant dans de nombreuses parties de l'hémisphère Nord, et due à la pollution atmosphérique;

NOTANT avec satisfaction l'expansion du réseau GEMS de surveillance continue dans ce domaine aux Etats-Unis, à l'Extrême Orient et à l'Amérique du Sud;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session:

1. DEMANDE instamment que tous les membres de l'UICN jouent un rôle actif pour encourager l'adoption de mesures nationales, dans tous les pays industrialisés en vue de réduire de manière spectaculaire l'émission de polluants dans l'atmosphère;
2. DEMANDE plus particulièrement aux gouvernements membres de prendre des mesures draconiennes et immédiates pour diminuer de telles émissions, qu'elles émanent de centrales thermiques, de l'industrie, de l'agriculture, de véhicules automobiles, de chauffages domestiques ou d'autres sources;
3. SOULIGNE que la pollution atmosphérique n'est pas une conséquence nécessaire et inéluctable du développement industriel;
4. SOULIGNE également la nécessité de respecter la décision prise par de nombreux gouvernements de réduire unilatéralement les émissions de dioxyde de soufre de 30 à 50% au moins, par rapport aux niveaux de 1980 d'ici la fin de la décennie, et de continuer à procéder à d'autres réductions, des que possible, en fonction des besoins de l'environnement;
5. DEMANDE INSTAMMENT à toutes les parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance d'adopter les mêmes objectifs de réduction des émissions faisant ainsi la preuve de leur sentiment de responsabilité commune vis-à-vis de la ressource partagée qu'est l'atmosphère terrestre;
6. SUGGERE que des objectifs similaires de réduction des émissions soient adoptés par tous les pays de l'hémisphère Nord qui ne sont pas parties à la Convention et qu'un accord similaire soit développé dans l'hémisphère Sud;
7. CHARGE le directeur général de l'UICN d'encourager les études coûts-avantages réalisées notamment par la CEE/ONU et l'OCDE, et d'en organiser le suivi, en s'assurant que tous les coûts résultant de la pollution atmosphérique, y compris les coûts écologiques, sociaux et esthétiques, directs et indirects, qui peuvent sembler difficiles à quantifier, soient pleinement pris en considération;
8. CHARGE EN OUTRE le secrétariat de l'UICN de faire rapport dans les 12 mois à tous les membres de l'UICN sur les progrès accomplis dans ce domaine.